



Test des sirènes : le mercredi 5 février 2020

Chaque année, le premier mercredi du mois de février, on procède dans toute la Suisse à un test des sirènes qui sert à vérifier leur bon fonctionnement. Le test porte non seulement sur les sirènes de l'alarme générale mais aussi sur celles de l'alarme-eau. La population est préalablement informée par la radio, par des spots diffusés à la radio et à la télévision et par des communiqués de presse. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection particulières. L'Office fédéral de la protection de la population en charge de l'organisation de ce test remercie la population de sa compréhension.

Deux signaux d'alarme

Le signal d'alarme générale, un son oscillant continu qui dure une minute, est diffusé à 13h30 dans toute la Suisse. Les sirènes peuvent être testées jusqu'à 14h00. L'alarme-eau est déclenchée entre 14h15 et 15h00 dans les zones à risque situées en dessous des barrages. Elle consiste en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de dix secondes. Le bon fonctionnement de 7200 sirènes fixes et mobiles est testé à cette occasion.

Bien réagir en cas d'alarme

Tout signal d'alarme générale qui retentirait en dehors d'un test annoncé signifie que la population pourrait être menacée. Dans ce cas, chacun est invité à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins. L'alarme-eau signifie que la population doit quitter immédiatement la zone dangereuse. De plus amples renseignements sur l'alarme et les consignes de comportement à observer figurent sur [Alertswiss](https://www.alertswiss.ch) et sur le télétexte, à la page 680.